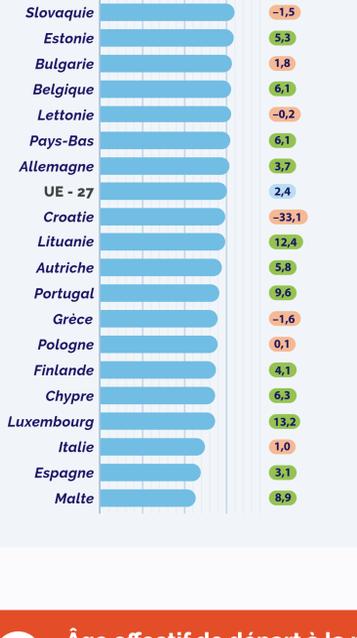
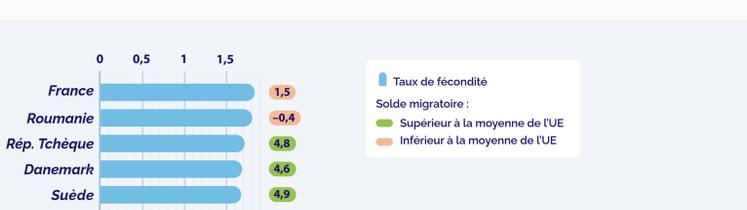


1 Augmentation de l'âge d'ouverture des droits à la retraite : réponse au vieillissement de la population



Ce vieillissement touche tous les pays européens mais diversement.



La hausse de la natalité et l'accueil de travailleurs migrants contribuent à limiter l'augmentation du ratio de dépendance.

France : taux de fécondité le plus élevé (même s'il est en baisse) mais solde migratoire inférieur à la moyenne de l'UE.

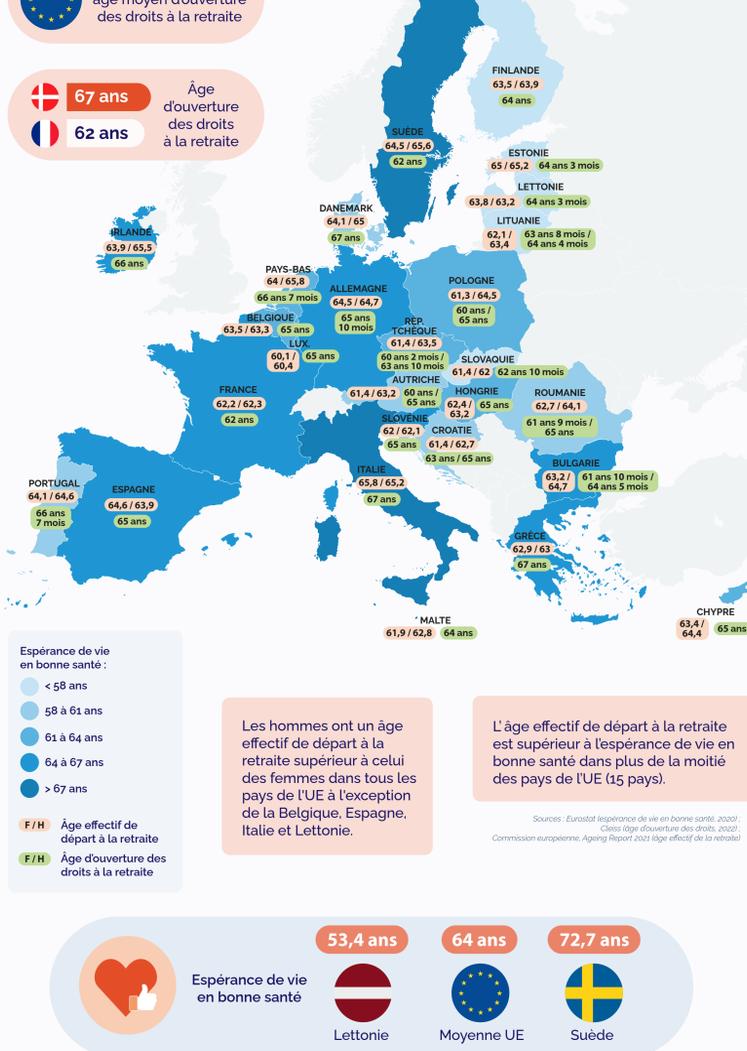
Malte : taux de fécondité le plus faible de l'UE mais un des soldes migratoires les plus élevés.

Italie : très faible taux de fécondité et faible solde migratoire.

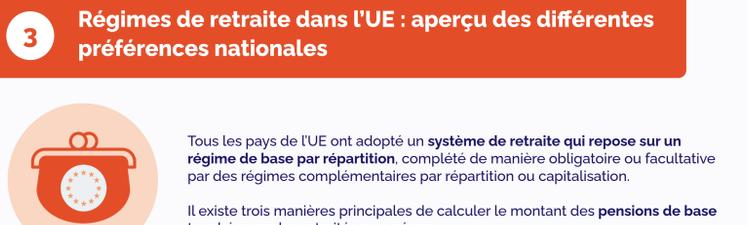
Sources : Eurostat, taux de fécondité (2020) et solde migratoire (2022)

2 Âge effectif de départ à la retraite inférieur à l'âge d'ouverture des droits dans la plupart des pays de l'UE

Seuls la France, la Suède, la Bulgarie et l'Estonie ont un âge effectif moyen de départ à la retraite supérieur à l'âge d'ouverture des droits pour l'ensemble de la population ; cette situation se vérifie également en Autriche, Pologne, République Tchèque et Roumanie mais uniquement pour les femmes.



Sources : Eurostat (espérance de vie en bonne santé, 2020) ; Clés (âge d'ouverture des droits, 2020) ; Commission européenne, Aging Report (âge effectif de la retraite)



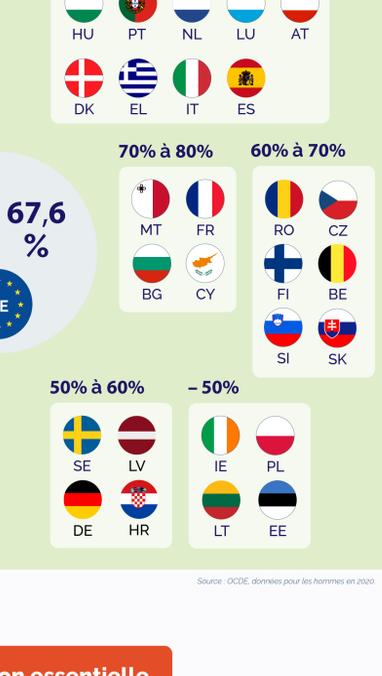
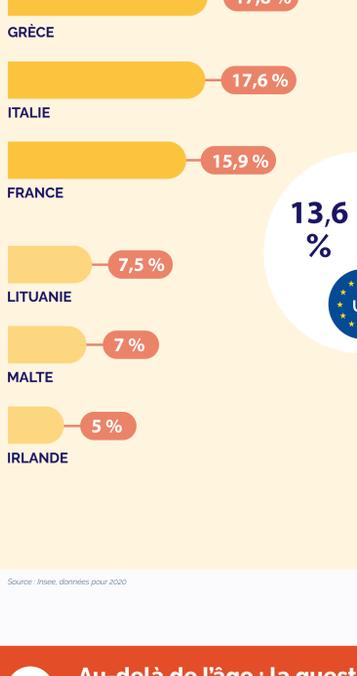
3 Régimes de retraite dans l'UE : aperçu des différentes préférences nationales

Tous les pays de l'UE ont adopté un système de retraite qui repose sur un régime de base par répartition, complété de manière obligatoire ou facultative par des régimes complémentaires par répartition ou capitalisation.

Il existe trois manières principales de calculer le montant des pensions de base touchées par les retraités européens :

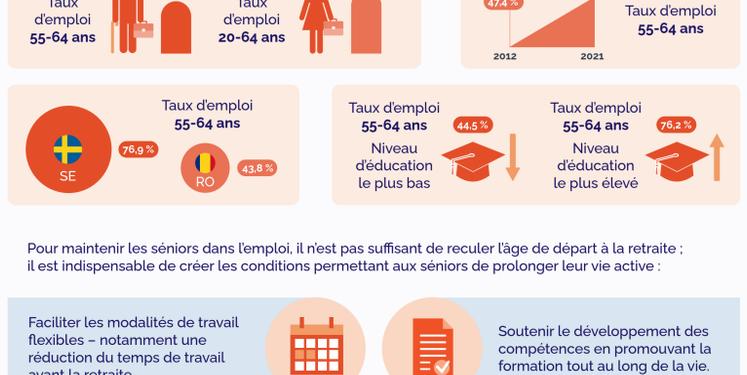
- Régime en annuités** : chaque année travaillée permet d'obtenir une fraction d'un montant déterminé de pension de base forfaitaire. Utilisé par quinze pays de l'UE : France, Espagne, Portugal, Belgique, Pays-Bas, Autriche, Croatie, République Tchèque, Hongrie, Lituanie, Bulgarie, Grèce, Finlande, Luxembourg et Malte.
- Régime à points** : les cotisations versées au fil de la carrière sont converties en points et accumulés dans un compte. Le montant de la retraite dépend du nombre de points accumulés, du « prix » attribué à chaque point et de l'âge de départ. En usage dans six pays : Allemagne, Slovénie, Chypre, Roumanie, Slovaquie et Estonie.
- Comptes notionnels** : système qui vise à accumuler les cotisations acquittées dans un compte notionnel et à transformer à la liquidation le montant cumulé de ces cotisations en un montant de pension, à travers un coefficient de conversion. En vigueur en : Italie, Suède, Danemark, Pologne, Lettonie.

Source : Conseil d'orientation des retraites, Panorama des systèmes de retraite en France et à l'étranger, 17 décembre 2020



Source : Insee, données pour 2020 ; Source : OCDE, données pour les Hommes en 2020

4 Au-delà de l'âge : la question essentielle de l'emploi des seniors



Pour maintenir les seniors dans l'emploi, il n'est pas suffisant de reculer l'âge de départ à la retraite ; il est indispensable de créer les conditions permettant aux seniors de prolonger leur vie active :

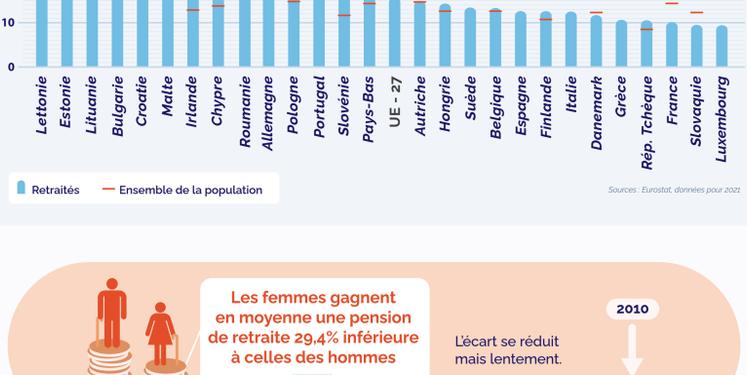
- Faciliter les modalités de travail flexibles – notamment une réduction du temps de travail avant la retraite.
- Soutenir le développement des compétences en prolongant la formation tout au long de la vie.
- Promouvoir la santé et sécurité au travail, en particulier pour les personnes exerçant un métier reconnu « pénible ».
- PROMOUVOIR UN VIEILLISSEMENT ACTIF
- Trouver un équilibre entre une indemnisation généreuse des travailleurs âgés et un encouragement à une réintégration rapide sur le marché du travail.
- S'attaquer à la stigmatisation et aux stéréotypes fondés sur l'âge qui existent tant dans l'entreprise que dans la société.
- Mettre en place des incitations à l'emploi des seniors, telles que des allègements de cotisations sociales.

Source : Eurofound, Not finished at 50: Keeping older workers in work, 25 novembre 2023

5 Retraités européens : inégaux face au risque de pauvreté

15,6 % des retraités dans l'UE sont menacés de pauvreté (2021) vs 11,8 % (2014)

Un taux inférieur à celui de l'ensemble de la population mais en hausse depuis 2014



Les femmes gagnent en moyenne une pension de retraite 29,4% inférieure à celles des hommes

L'écart se réduit mais lentement.

2010 : -4,5 pp



Auteurs : Sofia Fernandes et Inès Thélion | Design graphique : Magloire Bergamini | Date : Février 2023